

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE**

Représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre POULEAU
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **16 900 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Promotion des pratiques sportives pour tous (8 500 €)
- Programmes d'échanges internationaux (8 400 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 434 680 €.

Article 2 :

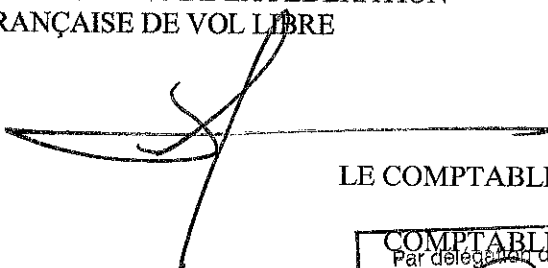
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **15 JUL. 2014**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOL LIBRE



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE COMPTABLE BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTERIEL Par délégation du contrôleur général économique et financier
Le - 3 JUL 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101 205 105

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Renforcer la structuration de la fédération pour accroître l'efficacité de son action.	20 821 €	14 821 €	14 821 €	6 000 €
Action 1	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Structuration fédérale	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Action 2	10 821 €	10 821 €	10 821 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	10 821 €	10 821 €	10 821 €	0 €
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)	58 000 €	34 000 €	34 000 €	24 000 €
Action 1	58 000 €	34 000 €	34 000 €	24 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	23 000 €	15 000 €	15 000 €	8 000 €
Structuration fédérale	35 000 €	19 000 €	19 000 €	16 000 €
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	91 900 €	71 500 €	71 500 €	20 400 €
Action 1	91 900 €	71 500 €	71 500 €	20 400 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	44 900 €	34 500 €	34 500 €	10 400 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	47 000 €	37 000 €	37 000 €	10 000 €
S'inscrire dans une stratégie de développement durable pour le vol libre	14 500 €	6 500 €	6 500 €	8 000 €
Action 1	14 500 €	6 500 €	6 500 €	8 000 €
Structuration fédérale	14 500 €	6 500 €	6 500 €	8 000 €
Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants	38 000 €	23 000 €	23 000 €	15 000 €
Action 1	38 000 €	23 000 €	23 000 €	15 000 €
Structuration fédérale	38 000 €	23 000 €	23 000 €	15 000 €
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	21 000 €	12 000 €	12 000 €	9 000 €
Action 1	21 000 €	12 000 €	12 000 €	9 000 €
Structuration fédérale	21 000 €	12 000 €	12 000 €	9 000 €
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	329 000 €	252 000 €	244 179 €	84 821 €
Action 2	304 000 €	235 000 €	228 179 €	75 821 €
Aides personnalisées (AP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	140 000 €	105 000 €	103 179 €	36 821 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	109 000 €	85 000 €	85 000 €	24 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 3	25 000 €	17 000 €	16 000 €	9 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	25 000 €	17 000 €	16 000 €	9 000 €
Examens du SMR	17 000 €	15 500 €	14 780 €	2 220 €
Action 3	17 000 €	15 500 €	14 780 €	2 220 €
Accompagnement sanitaire préventif	5 000 €	3 500 €	3 500 €	1 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	12 000 €	12 000 €	11 280 €	720 €
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.	61 000 €	35 500 €	17 000 €	44 000 €

3



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Action 4						
Formations fédérales	61 000 €	35 500 €	17 000 €	44 000 €		
Animer les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.	61 000 €	35 500 €	17 000 €	44 000 €		
Action 4	94 000 €	30 000 €	10 000 €	84 000 €		
Professionnalisation de l'activité	94 000 €	30 000 €	10 000 €	84 000 €		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	94 000 €	30 000 €	10 000 €	84 000 €		
Action 1	8 400 €	8 400 €	8 400 €	0 €		
Programmes d'échanges internationaux	8 400 €	8 400 €	8 400 €	0 €		
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	8 400 €	8 400 €	8 400 €	0 €		
Action 1	8 500 €	8 500 €	8 500 €	0 €		
Promotion des pratiques sportives pour tous	8 500 €	8 500 €	8 500 €	0 €		
TOTAL	762 121 €	511 721 €	464 680 €	297 441 €		

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

434 680 €

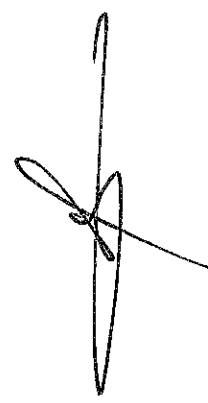
Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

10 821 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

423 859 €



3